

Réf: A20346 PÂTE RATS SOURIS DIFENACOU PASTA DES RONGEURS 150G



Permet d'éliminer les rongeurs.

- ✓ Prêt à l'emploi
- ✓ Usage intérieur et extérieur
- ✓ Efficace en moins de 15 jours

APPLICATION

Pâte rodenticide prête à l'emploi contre les rats noirs, rats bruns et souris.

Substance active : Difenacoum (0.0025%).

Le Difenacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

Organismes ciblés : Rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*), souris (*Mus musculus*).

Application : Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des infrastructures et dans les déchetteries.

LIEUX D'UTILISATION

- Entreprises de propreté
- Collectivités
- Professionnels de la désinsectisation
- Hôtellerie, campings
- Centres de loisirs

MODE D'EMPLOI

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (Réf. A20000 Poste à appâts souris).

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation :

Contre les rats, 100 g de produit par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres minimum.

Contre les souris, 30 g de produit par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres minimum.

Adapter le nombre de sachets de 10g au traitement à effectuer. Ne pas ouvrir les sachets.

Inspecter et réapprovisionner les points d'appâtage quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine jusqu'à ce que l'appât soit consommé. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation.

CONDITIONNEMENT

Unité de conditionnement (U.C) : Étui de 150g (15 sachets de 10g)

Unité de vente (U.V) : Carton de 12 unités

Palettisation: 1152 unités – 96 cartons

LEGISLATION

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL.

TP14 : Rodenticide. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande.

Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés.

Photo non contractuelle. 21/08/2020 Indice 3.3